

Annexe 8 : Courriers d'information aux concessionnaires



SNCF RESEAU - ZONE DE PRODUCTION ATLANTIQUE
INFRAPOLE PAYS DE LA LOIRE
POLE DIRECTION DE LA SECURITE
Passages à niveau
27, Boulevard Stalingrad - 44000 Nantes
Affaire suivie par Nathalie DAERON HERVY
Tél. : +33 (0)2 51 76 34 83
E-mail : nathalie.daeronhervy@reseau.sncf.fr




Monsieur Michel PAYNEAU
27 rue Bignon
85500 Les HERBIERS

Nantes, le 14 Juin 2021

REF :2021/INFRP PDL/POLE STE/HDN/121

OBJET : Information du gestionnaire de voirie sur l'obligation de réalisation des diagnostics de sécurité routière aux passages à niveau en application du Décret no 2021-396 du 6 avril 2021 et de l'article R1614-4 du

Destinataire		RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION	
Monsieur Michel Payneau 27 rue Bignon 85500 Les Herbiers		Numéro de l'envoi : 1A 178 802 6914 4 	
Présenté / Avisé le : / / Distribué le : / /		221/INFRP PDL/ POLESTE/HDN/DE Expéditeur	
Je soussigné(e) déclare être <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :		SNCF RESEAU INFRAPOLE PDL Direction de la Sécurité (DN) N° 27 Bd de Stalingrad Libellé de la voie 44000 NANTES Code postal Commune	
Date : Prix : CRBT :		Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.	
Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 <input type="checkbox"/> R2 <input type="checkbox"/> R3 <input type="checkbox"/>		Pensez également à la Lettre recommandée en ligne Consultez www.laposte.fr	

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

PREUVE DE DISTRIBUTION
La Poste - Sa en capital de 3 800 000 000 euros - 356 000 000 RCS Paris
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AYVA - 75015 PARIS

Expéditeur

eco logic Neutre en carbone
laposte.fr/voiriealcarbonne

- Arrêté du 3 mai 2021 relatif aux diagnostics de sécurité routière des passages à niveau : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486794> .
En application des dispositions précitées, le gestionnaire de voirie doit convier le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire à la réalisation du diagnostic de sécurité routière.
Vous trouverez ci-après les coordonnées du représentant de SNCF Réseau à contacter pour la réalisation du diagnostic :



SNCF RESEAU - ZONE DE PRODUCTION ATLANTIQUE
 INFRAPOLE PAYS DE LA LOIRE
 POLE DIRECTION DE LA SECURITE
 Passages à niveau
 27, Boulevard Stalingrad - 44000 Nantes
 Affaire suivie par Nathalie DAERON HERVY
 Tél. : +33 (0)2 51 76 34 83
 E-mail : nathalie.daeronhervy@reseau.sncf.fr



Monsieur Claude HENNON
 Les Chicaillères Terves
 79300 BRESSUIRE

Nantes, le 14 Juin 2021

REF : 2021/INFRP PDL/POLE STE/HDN/120

OBJET : Information du gestionnaire de voirie sur l'obligation de réalisation des diagnostics de sécurité routière aux passages à niveau en application du Décret no 2021-396 du 6 avril 2021 et de l'article R1614-4 du code des transports

Destinataire **RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

LA POSTE

Monsieur Claude HENNON
 Les Chicaillères Terves

Adresse

79300 BRESSUIRE

Présenté / Avisé le : / /
 Distribué le : / /

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Date : Prix : CRBT :

Niveau de garantie (valeur au dos) : R1 R2 R3

Numero de l'envoi: 1A 178 802 69137

2021/INFRP PDL/POLE STE/HDN/120 Expéditeur

~~SNCF RESEAU INFRAPOLE PDL
 Direction de la Sécurité (P.N)
 N°: 27 Bd de Stalingrad
 44000 NANTES~~

Code postal Commune

Utiliser uniquement un STYLO À BILLE en appuyant fortement.

Pensez également à la Lettre recommandée en ligne
 Consultez www.laposte.fr

PREUVE DE DISTRIBUTION
 La Poste - SA au capital de 2 800 000 000 euros - 354 000 000 RCS Paris
 Siège social : 3 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS

eco logic Neutralité carbone
laposte.fr/neutralitecarbone

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043486794>

En application des dispositions précitées, le gestionnaire de voirie doit convier le gestionnaire d'infrastructure ferroviaire à la réalisation du diagnostic de sécurité routière.

Vous trouverez ci-après les coordonnées du représentant de SNCF Réseau à contacter pour la réalisation du diagnostic :

Annexe 9 : Arrêté du 8 octobre 1975

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DES DEUX-SEVRES

S.N.C.F. - Réseau de l'Ouest
Ligne des Sables d'Olonne à
Joué-lès-Tours

ARRÊTE

Le PREFET des DEUX-SEVRES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU l'arrêté ministériel du 12 décembre 1967 portant réglementation des passages à niveau des lignes de chemin de fer composant le réseau concédé à la Société Nationale des Chemins de Fer Français;

VU l'arrêté ministériel du 8 février 1973 qui fixe les règles d'équipement des passages à niveau publics pour voitures;

VU les propositions de la Société Nationale des Chemins de Fer Français (Réseau de l'Ouest);

VU l'avis de M. le Directeur départemental de l'équipement et du logement,

SUR la proposition de M. le Secrétaire Général des Deux-Sèvres,

ARRÊTE

ARTICLE 1er - Les passages à niveau n^{os} 103, 104, 105, 106, 108, 109, 113, 118, 120, 121, 122, 128, 130, 138, 139, 140, 142, 143, 146, 149, 157, 158, 160, 161, 162, 163 de la ligne des Sables d'Olonne à Joué-lès-Tours sont classés conformément aux indications portées sur les fiches individuelles ci-annexées.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté abroge ceux en date des
29 novembre 1950 en ce qui concerne les PN 103, 104, 105, 106, 108, 113, 118, 120, 121, 122, 139, 142, 146, 161, 162, 163
1er octobre 1952 en ce qui concerne les PN 157, 158, 160
15 novembre 1962 en ce qui concerne le PN 128
31 mars 1967 en ce qui concerne les PN 109, 140, 143
29 septembre 1967 en ce qui concerne le PN 130,
23 septembre 1969 en ce qui concerne le PN 138.

ARTICLE 3 - M. le Secrétaire Général des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Niort, le 8 Octobre 1975
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,
signé : CHERIET

2

LIGNE des SABLES d'OLONNE
à JOUE-lès-TOURS
DEPARTEMENT des DEUX-SEVRES

FICHE INDIVIDUELLE du PN N° 118
annexée à l'arrêté préfectoral du 8 Octobre 1975
abrogeant celui du 29 novembre 1950
en ce qui concerne le PN N° 118

TERVES Commune de BRESSUIRE

POSITION KILOMETRIQUE : 120 + 010

DESIGNATION de la ROUTE {
ou du Chemin traversé } Chemin particulier

CATEGORIE du PN :

- pour voitures : 4ème
- pour piétons : 4ème

DISPOSITIONS PARTICULIERES de SERVICE :

Est muni de barrières et de portillons fermés à
clé en permanence sauf au moment du passage du
concessionnaire et de ses préposés ou de leurs véhi-
cules routiers ou troupeaux.

A Niort, le 8 Octobre 1975.

P/Le Préfet,

signé : CHERIET

[Signature]
3